

LE COMITE 21, PARTENAIRE DE LA FONDATION NICOLAS HULOT POUR LE GUIDE DE L'ECO-ELECTEUR

La Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme lance le guide de l'éco-électeur et invite les citoyens à engager le dialogue avec les candidats aux municipales 2008. Ce guide a été rédigé en partenariat avec le Comité 21.

Depuis les élections présidentielles puis législatives et le Grenelle de l'environnement, les enjeux écologiques et le développement durable trouvent progressivement leur place au cœur de l'action publique. Dans l'esprit du Pacte écologique et à l'écoute des 750 000 signataires du Pacte écologique qui ont manifesté leur désir d'être force de proposition et de mobilisation, la Fondation Nicolas Hulot souhaite encourager cette volonté d'agir et y associer en 2008 le territoire le plus proche du citoyen : la commune.

La Fondation Nicolas Hulot, avec le soutien technique du Comité 21, donne cette fois directement aux citoyens les moyens d'agir à l'occasion des élections municipales en éditant un guide pratique et pédagogique : le guide de l'éco-électeur.



L'ambition de ce guide est d'informer le citoyen sur les champs d'actions à investir par le maire au regard de la politique environnementale locale, de découvrir des « bonnes » pratiques et de mobiliser les candidat(e)s aux élections municipales tout en s'impliquant dans la vie locale. Il s'agit de permettre aux citoyens d'être en mesure de décrypter un programme électoral et de poser les bonnes questions aux candidats.

Ce guide présente les 7 enjeux écologiques majeurs d'une commune : Vivre en harmonie avec la nature ; Se nourrir dans le respect de l'homme et de la nature ; Eco-habiter et éco-construire ; Se déplacer en douceur ; Réparer, réutiliser, réduire et recycler ; Favoriser une éco-économie solidaire ; Associer tous les acteurs. 39 pages - janvier 2008.

Il est consultable et téléchargeable sur le site www.pacte-ecologique.org

Le Comité 21 est né en 1994 pour faire vivre en France l'Agenda 21, programme d'actions pour le 21^e siècle, ratifié au Sommet de la Terre de Rio. Pour remplir cette mission, le Comité 21 accompagne ses adhérents dans la mise en œuvre du développement durable, favorise la mutualisation des outils et des bonnes pratiques et produit des recommandations stratégiques et méthodologiques, au sein de groupes de travail « pluri-collèges ». Il réunit à travers ses quatre Collèges les parties prenantes concernées en France : entreprises (des multinationales aux PME), collectivités (des communes aux régions), associations (d'environnement, de développement, de solidarité locale, de défense des droits humains...), établissements publics (chargés de l'environnement, de la biodiversité de l'éducation, de la recherche...). Le PNUE et le PNUD en sont membres de droit.

Contacts Comité 21 : Antoine Charlot - 01 55 34 75 24 - charlot@comite21.org

Christine Delhaye - 01 55 34 75 23 - delhaye@comite21.org

Contact Fondation Nicolas Hulot : Manuela Lorand - 01 41 22 10 94 - m.lorand@fnh.org